

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1423

présenté par
M. Gatignol

ARTICLE 28

Supprimer l'avant-dernière phrase de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette suppression s'explique par l'amendement créant un alinéa additionnel après le 7ème.